Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [1]

Artikel: Familles monoparentales : Neuchâtel aussi !

Autor: alg

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277823

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sont les gardiennes du « système » immuable de la société où les ouvriers, nés pauvres, sont « destinés » à grandir, trimer, mourir dans la pauvreté, tout en restant propres et vertueux.

Pourtant, Jennifer et sa sœur Marie se révoltent contre cette condition faite au peuple, aidées par l'oncle Paulo, socialiste et municipal, qui réclame la possibilité d'étudier pour chacun, et la grand-mère Henriette, figure lumineuse du récit, qui découvre le plaisir à soixante ans, révolutionnaire à sa façon, sorte d'oracle des temps modernes. Marie s'émancipera par son corps (l'irruption de son bikini — parmi les tout premiers — dans la Grand-Rue est un régal !) ; Jennifer par l'étude, bien que pauvre **et** fille, circonstance aggravante.

Alors, brusquement, l'immuable se rompt avec l'apparition des potages en sachet, des conserves, des serviettes hygiéniques à jeter, des appareils électro-ménagers, du prêt-à-porter, des assurances sociales, de la voiture.

Les Parques sont devenues inutiles, leur morale, le sens même de leur existence où chaque geste ne sert qu'à perpétuer la vie, sont niées. Rolande, dernière représentante d'un monde révolu, continue à se tuer à la tâche, même si la machine à laver a remplacé la lessive à la main. Mais Jennifer, alias Janine Massard, partira pour Lausanne poursuivre des études qui la libéreront définitivement de son milieu, sinon de son passé.

Huguette Junod

* **La petite monnaie des jours,** récit de Janine Massard, préface de Gaston Cherpillod, Ed. d'En Bas, 142 p.

** Ed. Eliane Vernay, 1981.

LES STEREOTYPES A LA TV ROMANDE

Comment repérer les stéréotypes et éviter de les reproduire ? Une émission de la Télévision Suisse Romande sera prochainement consacrée à ce sujet*. Il s'agit d'un reportage destiné aux enfants à partir de 10 ans, mais qui concerne également toutes les personnes préoccupées par les problèmes d'éducation. Elisabeth Brindisi, journaliste, Catherine Borel, réalisatrice et Paulette Magnenat, productrice (TV éducative), s'attachent à faire apparaître les stéréotypes présents dans la publicité, les bandes dessinées, les manuels scolaires, avec une attention particulière à ceux qui sont liés aux rôles masculins et féminins. Elles s'appuient entre autres sur les conclusions de l'étude de l'ADF Lausanne sur les brochures utilisées en 4e primaire dans les écoles romandes.

A vos magnétoscopes !

* Le 13 janvier à 17 h. 15 (seconde diffusion le 14 janvier à 14 h.).

UNE DELEGUEE CULTURELLE POUR LA CHAUX-DE-FONDS

Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a nommé sa nouvelle déléguée culturelle à la fin de l'année dernière. C'est Mme Lucie Vergriete qu'il a choisie parmi une impressionnante brochette de candidats.

Mme Vergriete, 40 ans, est Canadienne d'origine, mais installée en Suisse avec sa famille depuis une douzaine d'années. Sa trajectoire est riche d'expériences diverses qui tournent, pour l'essentiel, autour des médias. Au bénéfice d'une formation universitaire en pédagogie et en psychologie, après quelques années d'enseignement, elle travaille au ministère de l'Education du Québec, tout en participant parallèlement à l'animation d'émissions radiophoniques et télévisées destinées à la jeunesse. En Suisse, elle se retrouve, en 1973, au Centre de communication audio-visuelle du CHUV lausannois. Et, dès mars 1984, sa voix va devenir familière aux auditeurs de RTN-2001 où ses interviews sont très appréciées.

Lucie Vergriete entame sa nouvelle fonction avec beaucoup d'enthousiasme et pas mal d'idées sur le potentiel culturel de sa ville. Elle possède même un atout supplémentaire par rapport à son prédécesseur : un budget à usage interne à disposition du chef des Affaires culturelles ; car c'était justement cette absence de marge de manœuvre financière qui avait fait renoncer l'ancien délégué, M. Jean-Pierre Brossard. — **(alg)**

CENT TROIS A DOUZE !

La démission d'un député libéral de La Chaux-de-Fonds a permis à la douzième femme (sur cent-quinze sièges) de faire son entrée au Grand conseil neuchâtelois. Il s'agit de Francine Châtelain, économiste. — **(alg)**

FAMILLES MONO-PARENTALES : NEUCHATEL AUSSI!

En huit ans d'existence, l'Association des mères chefs de famille (AMCF) n'a pas ménagé ses forces pour étoffer ses objectifs et ses rangs. Forte aujourd'hui de quelque 150 membres, elle a franchi un nouveau pas lors de sa dernière assemblée générale, en changeant sa dénomination — à l'image d'autres cantons — et en devenant l'Association des familles monoparentales (AFM). Elle s'ouvre ainsi aux pères qui élèvent seuls leurs enfants, encore peu nombreux actuellement par rapport aux femmes dans cette même situation.

Si les objectifs de base n'en changent pas pour autant (épauler de toutes les façons possibles ceux qui se retrouvent seuls avec des enfants, leur éviter l'isolement en créant des occasions de rencontres, les informer sur leurs droits, organiser des conférences ou des discussions sur des sujets touchant de près ou de loin leur situation...) des projets nouveaux déjà se concrétisent.

Suzanne Lamprecht, du Locle, qui a repris la présidence de l'Association il y a quelques mois, espérait aussi trouver un local de réunion pour les membres du Haut du canton. C'est chose faite : tous les premiers jeudis du mois, on peut se retrouver au Locle, dans les locaux du Centre d'accueil et d'animation.

D'autres projets sont prêts à sortir des tiroirs du comité de l'AFM : la création, par exemple d'un service de garde pour les enfants malades, problème souvent très épineux pour les mères qui travaillent. Dans le même ordre de préoccupations, un service de baby-sitting est aussi envisagé. — **(alg)**

AFM, Mme Suzanne Lamprecht, rue du Foyer 23, 2400 Le Locle.

Réunions à Neuchâtel : rue de l'Hôpital 10, Centre de rencontre, chaque 2e mardi du mois, dès 20 h. 30.

Au Locle : centre d'accueil et d'animation, Chapelle 5, tous les premiers jeudis du mois, dès 20 h. 30.

VAUD : JUSTICE !

Lors de la dernière session du Grand Conseil vaudois, dernière de la législature, motions et interpellations de toutes sortes ont fleuri, ce qui est dans l'ordre des choses.

Nous n'en signalerons qu'une, celle du député Jean-Jacques Danthe, socialiste, qui relève la faible représentation féminine dans l'ordre judiciaire et demande au Conseil d'Etat d'engager le Tribunal cantonal « à respecter une représentation équitable des femmes ».

M. Danthe a calculé les proportions de femmes parmi les présidents, juges, juges suppléants, assesseurs et assesseurs suppléants des différents tribunaux ; celles-ci varient de 6,13 % à 18,3 %, la moyenne étant de 11,5 %. Sans réclamer avec énergie qu'on respecte l'égalité, M. Danthe estime ces proportions trop faibles et relève que l'appréciation des faits pourrait « être fort différente entre un homme et une femme ».

La Justice aurait-elle un autre visage ? Nous nous garderons bien de trancher. Ajoutons que la motion a été renvoyée à l'examen d'une commission. — **(ap)**